



Paris, le 27 août 2021

COMPTE-RENDU DU CHSCTM

Du 26 août 2021

Un CHSCT M exceptionnel pour préparer la rentrée 2021 : on avance à pas feutrés, toujours dans les traces de l'Education Nationale

L'UNSA était représentée par Erwann COPPERE, Jean-Louis HALLEY et Martine HARNICHARD.

En préambule, l'administration donne quelques éléments de contexte.

L'ordre du jour de ce CHSCT est organisé autour des sujets de rentrée dans le contexte toujours particulier de crise. La situation sanitaire reste particulièrement compliquée et difficile avec un variant nouveau qui a amené les pouvoirs publics à accélérer la vaccination et instaurer un pass sanitaire. Les services du ministère se sont organisés de manière exceptionnelle pour faire paraître des notes de service de cadrage.

La vigilance est de mise pour éviter l'éventualité de débordement par la situation sanitaire, d'où un travail avec la DGAFP.

Il y aura aussi vigilance à la convocation de tous les CTREA en régions ; un plan de communication est en cours de préparation pour inviter les collègues à se vacciner. Cela aura la forme d'un flash info, de rubriques de l'intranet.

Suite à une interpellation de l'UNSA, concernant des bruits courants sur certaines directions d'abattoirs qui désireraient imposer un pass sanitaire, le sujet n'est pas connu au niveau de Paris. Il est donc pour le moment sans objet. Dans la note de service, il est établi que les inspecteurs qui font des contrôles ne sont pas concernés ; pour ceux en abattoirs, donc en inspection permanente, il n'y a pour le moment pas de réponse.

La note de service du 18/08/21 prend effet à partir du 1^{er} septembre et tient compte de la loi du 5/08/21.



Elle apporte des précisions sur les modalités de télétravail. Nous restons dans un dispositif exceptionnel tout le mois de septembre avec une cible hebdomadaire jusqu'à deux jours de télétravail. Les demandes se feront sur les mêmes modalités avec accord du chef de service. Après cela, le télétravail « ordinaire » sera de nouveau instauré selon les modalités d'accord qu'il y aura eues. Toutefois, selon la situation sanitaire, l'exceptionnel pourrait être reconduit. Pas de nouveauté sur les gestes barrières, réunions à distance toujours privilégiées, remplacement de zoom par « webex » pour des raisons de sécurité.

Les réunions présentielles sont autorisées avec une jauge de 4m² par personne.

Des facilités d'autorisations d'absences doivent être données pour se faire vacciner.

Sur la restauration collective, pas de nouveautés sur les règles sanitaires. Pas de pass sanitaire applicable. En cas de suspicion de contamination, isolement et cas contact, les personnes vulnérables sont considérées selon les mêmes règles en attendant de nouvelles consignes.

Les collègues qui se sentent en fragilité peuvent toujours faire appel au numéro vert, à l'assistance de médecine de prévention, assistant-e social-e ou psychologue.

L'UNSA fait remarquer que sur le télétravail, la note de service ne reflète pas une situation exceptionnelle car l'accord cadre prévoit déjà 3 jours par semaine, alors que là on reste à 2 jours. Cela ressemble au télétravail avant crise, et cela ressemble plus à de nouvelles dispositions contraignantes plus qu'aidantes qui inquiètent les populations.

L'administration répond que la mesure est exceptionnelle car on ne déploie pas l'ensemble des contraintes comme l'autorisation préalable, le régime de jours de travail... donc plus souple. Le nombre de jours maximum est de deux pour permettre au collectif de travail de se reformer, aux agents de se retrouver.

Toutes les informations de l'intranet sont transmises automatiquement sur chlorofil.

La vaccination des agents a été organisée en administration centrale car c'était plus simple ; pour les EPL, cela devrait se faire dans la mesure du possible.

Situation dans les DOM :

En Martinique, pour la semaine 32, diminution de la circulation du virus depuis le début de la 4^{ème} vague. 1 000 personnes vaccinées par jour environ. Depuis le 10 août, des mesures restrictives pour lutter contre la propagation du virus sont mises en place : confinement et couvre-feu. DAAF : toutes les missions sont assurées en réduisant les déplacements et interactions sociales, 3 jours de télétravail par semaine.

En Guadeloupe : la situation sanitaire est également tendue. Les capacités hospitalières sont tendues. 20 % de la population est vaccinée. Appel au télétravail 2 à 3 jours par semaine, mais toujours sur la base du volontariat. 15 ordinateurs portables sont attendus pour équiper plus d'agents.

A Mayotte, la situation sanitaire est différente. Le taux d'incidence est de 22.2, et il y a une faible tension sur le système hospitalier. DAAF : communication régulière sur possibilité de vaccination et rappels des gestes barrière.

A la Réunion, couvre-feu et confinement. Progression de la vaccination. L'ARS envisage de mettre en place 4 nouveaux centres de vaccination permanents. DAAF : mesures sanitaires et de distanciation sociale mises en œuvre, et désinfection par une société spécialisée. Tous les agents sont équipés d'ordinateurs et téléphones portables.

En Guyane, il y a de mauvais indicateurs, surtout sur certaines parties du territoire. 24.5 % de la population de plus de 12 ans présentent un schéma vaccinal complet. Les réunions sont organisées en visio conférence.

L'UNSA ayant fait nommer comme expert un collègue de l'EPL de Guadeloupe, il a pu apporter des informations précises et actualisées de la situation préoccupante :

Le point épidémiologique établi avec le préfet et l'ARS la veille est catastrophique sur la Guadeloupe ! Certes, une diminution de la contamination (5 800 cas semaine, contre 7 600 il y a 15 jours) mais un taux d'incidence toujours à 1 750. Le département est en confinement renforcé strict jusqu'au 19 septembre. Tout le monde travaille en distanciel. Les conditions de la rentrée scolaire ne sont pas encore définies, un protocole rouge+ a été travaillé.

Pour l'enseignement supérieur :

Les décisions prises par le gouvernement sont appliquées strictement. Cela se traduit par une configuration en présentiel pour la rentrée avec des précautions à prendre.

Pas de jauge : tous les étudiants seront accueillis mais les établissements devront déployer des situations de repli si des cas devaient se propager. Les modalités d'examens sont libres. Port du masque obligatoire et reprise de l'ensemble des activités, y compris BU et restauration. Le pass sanitaire sera indispensable pour les activités culturelles, sportives, manifestations étudiantes, manifestations scientifiques, dans les musées (école vétérinaire d'Alfort) ... En cas de contamination, les étudiants et personnels vaccinés ne sont pas considérés comme à risque. Si 3 cas de Covid sont avérés, l'ARS sera saisie. Les établissements sont invités à faciliter la vaccination et les tests à destination des étudiants. Les CHSCT locaux devront être réunis pour exposer ces mesures. Une estimation empirique laisse penser que l'adhésion à la campagne de vaccination aurait été bonne avec une couverture d'environ 90 % de vaccinés.

La FAQ est en cours d'actualisation.

Les masques seront toujours fournis aux personnels.

Pour l'Enseignement Technique Agricole :

Pour la rentrée, il faut se référer à la note de service du 27 juillet. De même, une instruction sur la vaccination a aussi été publiée le 27 juillet ; elle a été élaborée par l'éducation nationale en partenariat avec les services du MAA, co-signée par le ministre de l'agriculture. Il y a eu une forte mobilisation de tous pour maintenir le présentiel l'an dernier ; la note de service a donc été guidée par une continuité en ce domaine, avec une gradation des préconisations en fonction de la situation sanitaire. La situation en Outre-Mer est bien connue, mais pour le moment pas de niveau plus fort proposé pour répondre à la dégradation très compliquée de la situation sanitaire. Le protocole prévoit 4 niveaux pour coller au plus près aux situations sanitaires. A la rentrée (en métropole), mise en œuvre au niveau 2 avec des points de vigilance sur l'EPS (éducation physique et sportive) donc. La priorité est le maintien des gestes barrière. Des situations adaptées pour l'Outre-Mer doivent se déployer.

La réussite des jeunes est un enjeu car le confinement a eu un impact précédemment. Maintien du dialogue dans les établissements, concertation sur les dispositifs afin qu'ils soient le plus efficaces selon les fiches techniques.

L'accent est mis sur l'aspect éducatif et l'importance de l'information des familles. La communication doit être travaillée dans les EPL. Le module « tous cap's » doit permettre de sensibiliser les jeunes.

La vaccination est un élément clé de la lutte contre le virus et doit être accessible aux personnels et apprenants. Les DRAAF et EPL seront pleinement impliqués dans les dispositifs départementaux et régionaux pour que les EPL participent aux dispositifs en place. Plusieurs niveaux : sensibilisation à la vaccination, déplacement d'équipes mobiles dans les EPL (recensement des volontaires à la vaccination) ou transport des jeunes vers des centres de vaccination.

Les DRAAF sont impliquées dans les comités et travaillent avec les rectorats, préfectures et ARS.

Les gestes barrière restent primordiaux. Les mineurs de plus de 16 ans peuvent décider seuls de leur vaccination.

Un volet pédagogique vise deux choses : dérogations à la réglementation sur les examens, et anticipation maximale selon la situation sanitaire. Pas de pass sanitaire exigible pour entrer dans les EPL. Néanmoins, la question se pose pour les déplacements.

Les personnels seront de nouveau équipés en masques (en tissu) ; les distributions devraient se faire à la rentrée. Des stocks d'autotests devraient permettre de fournir les besoins.

Le tracing lors d'un cas avéré veut que la CPAM assure un suivi ; les parents sont informés et ils sont destinataires du niveau de gravité de cas contact, mais on ne peut pas exiger d'attestation de vaccination, et on donne une simple recommandation de garder les élèves si cas contact.

La FAQ est en cours d'actualisation.

La situation dans les DOM/TOM est gérée au quotidien car la situation est dramatique. La rentrée est reportée au 15 septembre en Martinique et Guadeloupe ; en Polynésie, les établissements sont fermés.

La loi ne permet pas de recenser le statut vaccinal des jeunes. Le fait de demander aux familles une attestation sur l'honneur est donc sur le principe de bonne volonté, en aucun cas imposé.

Les personnels infirmiers relèvent bien de l'obligation de vaccination, un recensement doit être effectué par le SRH.

Les capteurs de CO2 sont un point de vigilance et en discussion avec les régions pour équiper les établissements.

Les programmes ont été perturbés, l'éventualité d'un « allègement » sera transmise aux services concernés mais à ce stade la DGER ne s'engage pas.

Pour les stages où la vaccination serait obligatoire, les jeunes devront en effet être vaccinés ; les éléments seront repris dans la FAQ.

La continuité pédagogique avec un fonctionnement hybride est un vrai sujet, d'où un point important sur les PCA et la présentation en CoHS selon le dialogue social car cela est extrêmement complexe. La note de rentrée précise bien la nécessité de faire l'information sur les PCA et de les présenter en CoHS.

Les fiches techniques d'aide à la décision sont toujours les éléments importants à utiliser.

L'UNSA constate qu'il reste de nombreuses zones floues à l'aube de cette rentrée, et regrette que le travail de préparation de l'administration, même s'il a sans doute été conséquent, n'apporte pas certaines réponses primordiales.

- On ne sait toujours pas en DOM à quel niveau du protocole la rentrée est prévue...Le niveau 4 est en cours de renforcement sur les territoires très touchés, le protocole sera-il ensuite validé à l'échelon national ? (Sans la présence de notre collègue de l'UNSA Guadeloupe, beaucoup de données n'auraient pas été précises et actualisées).

Sur cette question la DGER répond que les préfetures et les autorités sanitaires décident des niveaux d'alerte sanitaire ; elle ne peut donc pas interférer sur les territoires pour augmenter ou diminuer les niveaux ; la situation dans les DOM est en cours d'étude et les éléments seront transmis dès que possible.

- Si la tendance est de favoriser le présentiel, le distanciel peut-être nécessaire... dans certains EPL, cela est difficile matériellement ; qu'est-il prévu pour les collègues qui ont des difficultés à se former sur le télétravail pour assurer la continuité pédagogique ?

- La question du pass sanitaire en cas de sortie pédagogique ou extra-scolaire reste en suspens ! Les collègues qui devront organiser des sorties n'ont à ce jour aucune consigne claire, si ce n'est qu'on ne peut exiger ce pass, mais que si une structure le demande, il le faudra... Pour certaines filières, ces sorties sont partie intégrante du référentiel, comment imaginer laisser de côté certains jeunes au risque de discriminations dans l'accompagnement vers la réussite ?

- La question des personnels concernés par le report de la rentrée scolaire auxquels on demande de venir avant le 13 septembre dans les établissements est incompréhensible. Il y a des règles administratives concernant les dates de prérentrée, elles doivent être respectées ! Pas de position de la DGER à ce sujet, la question devrait être transmise ! Dans ce contexte sanitaire compliqué pour tous, il est inconcevable que des consignes strictes ne puissent être données en instance de prévention.

- Le système hybride présentiel/distanciel pose problème, le surcroit de travail des enseignants doit être organisé...

La DGER s'en remet aux Plans de Continuité d'Activité !

L'UNSA ne comprend pas pourquoi, au cœur d'une crise qui dure depuis presque 2 ans, la rentrée scolaire ne peut se faire sans consignes claires sur l'organisation du travail à l'échelon national...

- La question des livraisons de masques pose celle des masques inclusifs, qui dans le passé ont rarement été livrés dans les temps ? La réponse est que la commande des masques est organisée depuis mi-juillet, la distribution depuis lors doit être faite, et qu'il n'y a pas eu de remontée de manque. MAIS pour les masques inclusifs il y aura vérification de l'état des stocks.

L'UNSA regrette amèrement que l'amélioration de la considération des personnels ou apprenants en situation de handicap ne soit pas traitée comme une priorité.



Paris, le 26 août 2021

Déclaration liminaire CHSCT-M

Le 26 août 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous apprêtons à vivre une nouvelle rentrée scolaire sous le joug de la pandémie mondiale de COVID.

Le protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale ayant été une nouvelle fois divulgué par voie de presse, nous attendons confirmation des déclinaisons pour nos lycées agricoles qui portent des spécificités bien connues notamment des internats, des exploitations agricoles... Les modalités sanitaires pour cette rentrée sont énoncées dans la note de service du 29/07/2021 ; des questions se posent d'ores et déjà quant à l'application en fonction des territoires qui ne sont pas touchés de la même manière par la 4^{ème} vague du virus.

L'UNSA rappelle que la continuité pédagogique, surtout pour les familles les plus précaires, est une réelle exigence que nous avons portée dès le début de cette pandémie. Nous désirons en outre maintenir la cohésion éducative au sein de nos établissements. En aucun cas notre organisation syndicale ne se positionnera dans les lycées comme « pour ou anti vaccin » ou « pour ou contre le passe sanitaire ». Nous laissons ces sujets aux politiques et aux choix éclairés de chacun pour le bien de la communauté, observant que ces questions sont sujets à polémiques dans bien des milieux, à commencer par la communauté scientifique elle-même.

Il convient à tous les responsables de s'écouter et de s'entendre pour le bien des apprenants et de notre institution publique, et pour mener une politique éducative dans un climat apaisé et animé par le dialogue social qui doit se maintenir malgré l'essoufflement lié au surplus de travail.

En dehors de la métropole, nos collègues îliens de Guadeloupe, Martinique, la Polynésie, Mayotte, la Réunion nous interpellent particulièrement.

Devant les craintes de la population face à ce virus, de nombreux collègues des lycées agricoles nous font remonter des informations qui vont toutes dans le même sens, nous demandant un report de la rentrée scolaire **pour la Guadeloupe et la Martinique, cela est-il bien acté ?**

Certains sujets historiques peuvent expliquer la défiance de nos collègues face à un Etat qui a encore du mal à assumer ses responsabilités dans certains dossiers comme l'utilisation de pesticides hautement cancérigènes.

L'épidémie s'aggrave dans les différentes îles citées ; en Guadeloupe, nos collègues nous alertent sur le nombre important de décès par jour avec le taux d'incidence le plus élevé en France, juste derrière la Polynésie.

Celle-ci a vu ses établissements fermés mais les apprenants venant des îles, faute de financement pour leur rapatriement, sont cantonnés dans les internats des lycées agricoles. Ce qui pose à nouveau des questions financières par rapport à l'engagement de l'Etat. Le MAA ne peut donc pas laisser ses agents assumer des questions qui ne relèvent pas de leurs responsabilités ; les Directions ont suffisamment à faire pour établir leurs budgets ; les agents, vous le savez, ont des frais supplémentaires dus au télétravail.

NOUS NE POUVONS PAS LAISSER CERTAINES DECISIONS AU SEUL PRINCIPE DE SUBSIDIARITE ! En l'occurrence, nous demandons aux autorités académiques, à la DGER, voire au Ministre, d'arbitrer en faveur d'une protection des populations adaptée à la situation de chaque territoire, notamment par un report de la rentrée scolaire comme déjà évoqué. On ne peut ajouter des RPS en connaissance de cause, nous aurons besoin d'agents au mieux de leur forme pour assurer une rentrée dans des conditions de nouveau dégradées.

La crise sanitaire se prolonge encore, et nous ne pouvons pas nier les problèmes rencontrés depuis le début de la pandémie de COVID. Le travail de tous les agents s'est accru à tous les niveaux pour appliquer au mieux les consignes sanitaires. Il convient de connaître rapidement les mesures envisagées pour nos établissements agricoles en et hors métropole.

Depuis fin juin, la situation n'a guère changé, mais il semble que le virus devienne plus contagieux pour les jeunes. Il est impératif que les éléments de gestion de crise soient de nouveau partagés dans les instances de concertation, de se ré-équiper des sujets pour les faire évoluer si besoin, même si bon nombre de protocoles ne changeront pas car nous les avons déjà actés au cours de nos interventions depuis le début de la gestion de crise.

Le sujet de la vaccination des apprenants et des personnels de nos établissements agricoles va rapidement faire débat et il convient déjà de répondre rapidement aux interrogations des collègues, des apprenants et des parents sur ce sujet.

Nos établissements agricoles assument déjà différentes missions en plus de l'enseignement. La vaccination ne peut pas encore être supportée par nos collègues en interne, qui ont déjà fort à faire sur de nombreux domaines. Pour l'UNSA, les personnels de soin de nos établissements (déjà en effectif restreint ou absents dans des lycées) ne doivent donc pas être mobilisés pour la vaccination (sauf évidemment en cas de volontariat explicitement exprimé).

Concrètement Monsieur le Président :

- Quelles consignes sont données dans les établissements d'enseignement pour que les instances continuent à être associées à la mise en place des protocoles de suivi de crise ?
- Quels moyens financiers sont donnés aux établissements pour faire face ?
- Un système hybride entre cours en distanciel et en présentiel est-il imposé dans les Etablissements de l'Enseignement Agricole comme à l'EN ?

Pour les services déconcentrés, l'heure de la rentrée a également sonné pour beaucoup d'agents après les congés d'été. Beaucoup s'inquiètent de l'organisation du travail jusqu'à la fin de l'année. Pourront-ils continuer à télétravailler et dans quelles conditions ? Nous avons d'ores et déjà des alertes de collègues qui se voient contraints de revenir en présentiel plus de 2 jours par semaine. Nous rappelons que le virus delta est très contagieux et qu'il permet une diffusion rapide de la Covid. Il est donc important de continuer, tant que la quatrième vague est présente, à privilégier le télétravail exceptionnel dès que l'activité le permet.

Une autre inquiétude pointe dans la tête des collègues en poste en abattoirs. Malgré des textes clairs qui précisent que la vaccination n'est pas obligatoire pour les services de contrôle, des bruits courent que des abatteurs pourraient rendre celle-ci obligatoire. Pouvez-vous confirmer ou infirmer ces dires, Monsieur le Président ?

Pour l'UNSA, il faut continuer les gestes barrières et maintenir la vigilance partout pour enfin espérer sortir de cette crise sanitaire sans précédent.